

**Préfecture du Département du Maine et
Loire
Bureau de l'Utilité Publique
A l'attention de Madame LEHMANNE-
GRONDIN
Place Michel DEBRE
'9034 ANGERS Cedex 01**

Nantes, le 18 octobre 2023

REF : 2023/INFP PDL/POLE STE/HDN/340

OBJET : Ligne n° 515 de Tours à Saint-Nazaire - Commune de La Possonnière

Projet de suppression du passage à niveau n° 268

**Demande d'ouverture d'une enquête publique relevant du code des relations entre le public et
l'administration régies par l'art. L134-1 et suivants du CRPA**

Monsieur Le Préfet,

Le Passage à Niveau (PN) n° 268, situé au km 357+246 de la ligne de Tours à Saint-Nazaire, commune de La Possonnière, est classé en passage à niveau de 1^{ère} catégorie, PN public pour voitures et de 3^{ème} catégorie, PN public pour piétons par votre arrêté du 1^{er} mars 1974.

Ce passage à niveau est dit un PN de Crue car il n'est ouvert qu'en période de fortes crues, la dernière ouverture date de mars 1995.

Une présentation en mairie de La Possonnière a eu lieu le 31 janvier 2023 de la problématique de SNCF RESEAU à pouvoir fermer le PN sur demande de Monsieur Le Maire comme prévu dans l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 1974.

Afin de pallier la gêne occasionnée aux 3 riverains concernés, SNCF RESEAU prendra en charge financière le coût de leur hébergement pour la durée de la crue de La Loire en cas d'impossibilité de regagner leur domicile.

A la suite du diagnostic routier réalisé par les gestionnaires de voirie et ferroviaire le 16/10/2023 et dans le cadre de la politique de sécurisation et de suppression des passages à niveau il a été évoqué la suppression de ce passage à niveau

S'agissant d'un PN public, en vue de sa suppression, il convient de procéder dans la commune de La Possonnière, à une enquête publique suivant l'article R-134-1 et suivant le code des relations entre le public et l'administration régissant les enquêtes publiques.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier correspondant pour permettre l'ouverture de cette enquête.

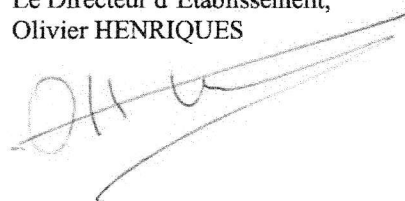
Je vous précise que les frais d'insertion dans la presse ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur seront réglés par la SNCF. Les factures correspondantes seront à adresser à :

SNCF – Infrapôle Pays de Loire, Pôle GEF - Lionel Tourneux, 15 Bd Stalingrad - 44000 Nantes

Toutes précisions complémentaires que vous jugeriez utiles pourront vous être données par Madame DAERON HERVY spécialiste Passages à Niveau au sein de mon établissement.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Directeur d'Etablissement,
Olivier HENRIQUES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'OH' followed by a stylized flourish, positioned below the printed name of the Director of Establishment.

PJ :

Courrier SNCF RESEAU/ Mairie La Possonnière du 04/08/2023

Diagnostic de sécurité du 16/10/2023

Plan de situation du PN 268 L515

Arrêté préfectoral et fiche individuelle du PN 268 L515 du 01/03/1974